



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21/04/2011

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

Vote pour	11
Vote contre	1
Abstention	0

L'an deux mille onze, le 21 avril à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 avril 2011.

PRESENTS : Mesdames et messieurs TORNATORE - PAILLOTET - ESCRIOU - HEURA - FASOLA - KAIL - BENABEN - YACOUB - LACROIX - AUDIBERT

REPRESENTES : M. DUJON par Mme PAILLOTET - Mme FOURNY par M. KAIL

ABSENTES : Mmes BEUCHE - ROBERT - DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : **Mme FASOLA**

BUDGET PRINCIPAL
Affectation du Résultat de Clôture de l'exercice 2010

Le Maire

Expose qu'après le vote du compte administratif de l'exercice 2010, les résultats conformes au compte de gestion doivent être repris et affectés au budget prévisionnel 2011.

Présente donc les résultats de l'exercice 2010 suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2010	A	843 989,35 €
Report à nouveau	B	1 092 167,61 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2010	C = A+B	1 936 156,96 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	D	- 389 628,90 €
Soldes des restes à réaliser (recettes -dépenses)	E	- 191 244,80 €
Besoin de Financement à la Section d'Investissement	F = D + E	- 580 873,70 €

Propose de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de : 580 873.70 € et d'affecter en recette de fonctionnement le reliquat d'excédent (ligne budgétaire 002) à savoir la somme de 1 355 283.26 € (C-F).

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu,

DECIDE de reprendre et d'affecter au budget 2011 le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 580 873.70 €

Article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 1 355 283.26 €

Article D 001 « résultat d'investissement reporté » : 389 628.90 €

DIT qu'un titre de recette d'un montant de 580 873.70 € sera émis au compte 1068.

2011
06510 LE BROU

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,



Le Maire,

Emile TORNATORE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 27/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 27/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.